

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-08 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-08 « De fixer des taux variés de taxe foncière générale, pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-09 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-09 « Fixation d'une taxe spéciale pour le service de la Sûreté du Québec – Territoire Saint-Ambroise, pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-10 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-10 « L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables du secteur urbain, pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-11 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-11 « L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le secteur du Rang des Chutes, ainsi qu'une partie du 9e Rang, pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-12 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-12 « Fixation de la tarification d'aqueduc et d'égouts pour les abonnés du secteur urbain, du rang des Chutes et du camping Domaine de la Florida pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-13 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-13 « Fixation de la tarification d'aqueduc pour les abonnés du rang Est (secteur nord), rang Est (secteur sud), du rang Ouest, du 5e rang (route 172), du secteur St-Léonard, du secteur du 9e rang ptie, du rang Double ptie et des 866 et 870 rue Simard, pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-14 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-14 « Fixation de la nouvelle tarification pour la levée des ordures, de la collecte sélective et de la collecte des matières organiques, pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.


Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-15 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-15 « L'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau du Rang Est, selon le règlement 2007-13 et ses amendements, pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-16 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-16 « Fixation de la tarification au compteur pour la consommation d'eau potable et traitement des eaux usées pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-17 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-17 « L'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau et égout du 9e Rang (est), pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-18 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-18 « Fixation de la tarification de la vidange des fosses septiques ou de rétention et tarification de la réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 300, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-19 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-19 « Tarification pour l'utilisation de biens et/ou de services ou d'activités pour l'année financière 2022 ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 300, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Stéfanie Vallée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil à une séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-ville, 330, rue Gagnon, a adopté un règlement portant le numéro 2021-20 ayant pour objet de décréter :

- Règlement 2021-20 « L'entretien hivernal 2021-2022 des chemins de tolérance et non verbalisés et imposition d'une taxe spéciale de secteur ».

Ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, et quiconque veut en prendre connaissance devra le faire durant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Saint-Ambroise, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.



Stéfanie Vallée
Directrice générale